

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 25163 Numéro SIREN : 790 031 645 Nom ou dénomination : A.26
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2022 sous le numéro de dépôt 77005



20220770052021

DATE DEPOT : 04/07/2022

N° DE DEPOT : 77005

N° GESTION : 2012B25163

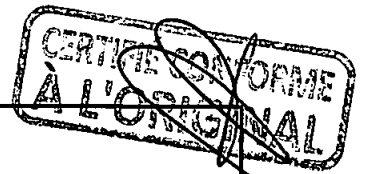
N° SIREN : 790031645

DENOMINATION : A.26

ADRESSE : 165 Bis rue de Vaugirard 75015 Paris

MILLESIME : 2021

Greffier du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
06 JUL. 2022
Sous le N° : **077005** *VB*



A.26

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 67 000 €
165 bis rue de Vaugirard
75 015 PARIS
RCS PARIS 790 031 645

**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 JUIN 2022**

Ce jour à 9 heures, les associés d'A.26 se sont réunis au siège social, en **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**, sur convocation faite par le Président, Monsieur **Christophe DAMIAN**.

Il est établi une feuille de présence qui est émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

Monsieur **Christophe DAMIAN**, Président, préside la réunion.

Monsieur **Marc SEIFERT** associé est désigné en qualité de scrutateur.

Madame **Marjorie DAUPLAIT** associée est désignée en qualité de secrétaire de séance.

La feuille de présence permet de constater que le quorum est atteint.

Monsieur **Christophe DAMIAN** constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux statuts, et qu'en conséquence elle peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. **Lecture du rapport du Président, lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des comptes annuels clos le 31 Décembre 2021.**
2. **Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2021.**
3. **Point sur les conventions visées par l'article L 227-10 du code de commerce et approbation des conventions.**
4. **Quitus à la présidence.**
5. **Renouvellement des mandats du président et des directeur généraux.**
6. **Pouvoirs pour formalités.**

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- *les statuts*
- *la feuille de présence à l'Assemblée*
- *le rapport de gestion du Président*
- *les comptes annuels de l'exercice 2021*
- *le texte des Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.*

Monsieur le Président donne lecture des rapports et de ces documents.

Ces lectures faites, la discussion est déclarée ouverte.

Les actionnaires examinent les comptes annuels présentés et s'entretiennent des questions intéressant la marche des affaires sociales.

Les associés s'estimant suffisamment informés et personne ne demandant la parole, il est immédiatement passé au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion et les commentaires du Président sur les comptes annuels, à savoir les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, avoir pris connaissance du Compte de Résultat, et du Bilan au 31 Décembre 2021, déclare en approuver les termes.

Elle approuve également le Compte de Résultat et le Bilan au 31 Décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés ou résumés dans les rapports et qui se soldent par **un résultat déficitaire de 173 854,97 Euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice soit le déficitaire de **173 854,97 Euros** de la manière suivante :

- Affectation au compte de « report à nouveau » pour le solde soit **173 854,97 €** de telle sorte que le compte de « report à nouveau » présentera un solde créditeur de **363 293,18 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les informations communiquées par le commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-33 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les dites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne à la Présidence quitus de sa gestion et de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé et approuvé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, renouvelle les mandats du Président et des Directeurs Généraux pour leur durée statutaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme, d'un extrait certifié conforme ou d'un extrait certifié exact des présentes pour accomplir toutes formalités nécessaires ou utiles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les présents lors de la levée à 10 heures 30, de l'Assemblée Générale pour servir et valoir ce que de droit.

* * *

Mr Philippe GALLOIS
Président

Le Scrutateur

La Secrétaire

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N 31/12/2020 12	Euros		%
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)							
	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement	44 881	44 881		3 516	3 516	100.00	
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	106 611	71 341	35 270	32 752	2 519	7.69	
	Fonds commercial (I)	80 001	48 000	32 001	40 000	7 999	20.00	
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	382 203	189 257	192 946	104 751	88 196	84.20	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations financières (2)							
	Participations mises en équivalence							
	Autres participations							
	Créances rattachées à des participations							
	Autres titres immobilisés	50 000		50 000		50 000		
	Prêts							
	Autres immobilisations financières	93 682		93 682	94 727	1 045	1.10	
	Total II	757 378	353 478	403 900	275 745	128 155	46.48	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 629		2 629	2 785	156	5.59	
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	3 396 984	834 363	2 562 622	1 779 829	782 793	43.98	
	Autres créances	145 879		145 879	57 830	88 050	152.26	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé							
	Valeurs mobilières de placement							
	Disponibilités	426 005		426 005	1 048 811	622 806	59.38	
	Charges constatées d'avance (3)	36 259		36 259	27 523	8 736	31.74	
	Total III	4 007 757	834 363	3 173 394	2 916 778	256 616	8.80	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		4 765 135	1 187 841	3 577 294	3 192 523	384 771	12.05	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

93 682

ACTEA

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 67 000)	67 000	67 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	48 000	48 000		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	6 700	6 700		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	537 148	414 329	122 819	29.64
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	173 855	122 819	296 674	241.55
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	484 993	658 848	173 855	26.39
AUTRES FONDS PROPRES					
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées		27 807	27 807	100.00
	Total II		27 807	27 807	100.00
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	548 813	597 393	48 581	8.13
	Concours bancaires courants	331	331		
	Emprunts et dettes financières diverses	177 000	177 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	37 061	32 921	4 140	12.58
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	730 868	384 638	346 230	90.01
	Dettes fiscales et sociales	822 808	594 794	228 014	38.33
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	775 421	718 791	56 630	7.88
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	3 092 301	2 505 868	586 433	23.40
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 577 294	3 192 523	384 771	12.05

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 092 301 1 955 261

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	5 047 783		5 047 783	4 704 593	343 191	7.29
Chiffre d'affaires NET	5 047 783		5 047 783	4 704 593	343 191	7.29
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			27 807	27 627	180	0.65
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			18 341	56 028	37 687	67.26
Autres produits			19	29	10	34.55
Total des Produits d'exploitation (I)			5 093 951	4 788 277	305 674	6.38
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			3 242 387	3 050 967	191 420	6.27
Impôts, taxes et versements assimilés			67 809	69 309	1 500	2.16
Salaires et traitements			917 995	791 497	126 498	15.98
Charges sociales			379 361	298 433	80 928	27.12
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			99 032	77 009	22 024	28.60
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			542 402	297 961	244 441	82.04
Dotations aux provisions						
Autres charges			35	15 885	15 850	99.78
Total des Charges d'exploitation (II)			5 249 021	4 601 060	647 961	14.08
I - Résultat d'exploitation (I-II)			155 071	187 217	342 288	182.83
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	526		526	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	526		526	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	11 311	10 115	1 196	11.82
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	11 311	10 115	1 196	11.82
2. Résultat financier (V-VI)	10 784	10 115	670	6.62
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	165 855	177 102	342 957	193.65
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		211	211	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		125	125	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		336	336	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 426	2 426	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 000	8 000		
Total VIII	8 000	10 426	2 426	23.27
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	8 000	10 090	2 090	20.72
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		44 193	44 193	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	5 094 477	4 788 613	305 864	6.39
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 268 332	4 665 794	602 538	12.91
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	173 855	122 819	296 674	241.55

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

3 042 3 935
38 193 23 821

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En octobre 2021, la société a changé de président. M. christophe Damian occupe la fonction pour les deux ans à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	44 881		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	141 732		44 881
Installations générales agencements aménagements divers	118 538		70 743
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	122 314		70 608
TOTAL	240 852		141 351
Autres titres immobilisés			50 000
Prêts, autres immobilisations financières	94 727		1 846
TOTAL	94 727		51 846
TOTAL GENERAL	522 191		238 077

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			44 881	44 881
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			186 612	186 612
Installations générales agencements aménagements divers			189 281	189 281
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			192 922	192 922
TOTAL			382 203	382 203
Autres titres immobilisés			50 000	50 000
Prêts, autres immobilisations financières		2 890	93 682	93 682
TOTAL		2 890	143 682	143 682
TOTAL GENERAL		2 890	757 378	757 378

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	41 365	3 516		44 881
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	28 980	42 361		71 341
Installations générales agencements aménagements divers	48 620	20 472		69 092
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	87 482	32 683		120 165
TOTAL	136 101	53 155		189 257
TOTAL GENERAL	206 446	99 032		305 478

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	3 516				
Autres immob.incorporelles TOTAL	42 361				
Instal.générales agenc.aménag.divers	20 472				
Matériel de bureau informatique mobilier	32 683				
TOTAL	53 155				
TOTAL GENERAL	99 032				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	40 000	8 000			48 000
Sur comptes clients	304 461	542 402	12 500		834 363
TOTAL	344 461	550 402	12 500		882 363
TOTAL GENERAL	344 461	550 402	12 500		882 363
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		542 402 8 000	12 500		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	93 682	93 682	
Clients douteux ou litigieux	1 125 117	1 125 117	
Autres créances clients	2 271 867	2 271 867	
Personnel et comptes rattachés	15	15	
Impôts sur les bénéfices	21 080	21 080	
Taxe sur la valeur ajoutée	105 787	105 787	
Divers état et autres collectivités publiques	100	100	
Débiteurs divers	18 897	18 897	
Charges constatées d'avance	36 259	36 259	
TOTAL	3 672 804	3 672 804	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	331	331		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	548 813	548 813		
Fournisseurs et comptes rattachés	730 868	730 868		
Personnel et comptes rattachés	80 075	80 075		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	100 041	100 041		
Taxe sur la valeur ajoutée	623 320	623 320		
Autres impôts taxes et assimilés	19 372	19 372		
Groupe et associés	177 000	177 000		
Autres dettes	775 421	775 421		
TOTAL	3 055 240	3 055 240		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	29			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	76 417			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	0.0100	67 000			67 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	27 000
Dettes fiscales et sociales	147 622
Autres dettes	736 173
Total	910 794

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	36 259
Total	36 259

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	104 473
Total (1)	104 473

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

MISSION AUDIT

Société d'Expertise Comptable
Société de Commissariat aux Comptes



A.26 SAS
165 bis, rue de Vaugirard - 75014 Paris
SIREN 790 031 645

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021.

195 traverse de Petareou - 06140 Tourrettes sur Loup

Tél. 06 51 43 48 48

contact.evanoee@gmail.com

Membre de l'Ordre des Experts-Comptables de Marseille Paca

Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence
Société à Responsabilité Limitée au capital de 17.000 €. - RCS Grasse 398.936.724 - APE 6920Z

A.26 SAS

Siège social : 165 bis, rue de Vaugirard – 75014 PARIS
Capital social : 67.000 €
RCS PARIS : 790 031 645

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société A.26,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.26 SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés :

- de la cohérence des refacturations de charges et de produits auprès des associés de la société (« Groupe A.26 »)
- de l'exhaustivité des dépréciations des actifs de la société

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tourrettes sur Loup, le 9 juin 2022

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'O' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Olivier TROLLUX
Commissaire aux Comptes